

## CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Note aux rédactions

Note aux rédactions

www.economie.gouv.fr

@CaroleDelga

Paris, le 13 décembre 2014 N° 273

## Découvrez comment la #loiESS renforce les politiques de développement local durable

Lancé à l'occasion du mois de l'ESS, le site <u>www.economie-sociale-solidaire.gouv.fr</u> vous présente le changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire

Pour la première fois, la loi sur l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 donne une définition de ce mode d'entreprendre spécifique en lui attribuant les moyens de se développer. A l'occasion du mois de l'ESS, des films d'animation ont été réalisés pour présenter de manière ludique et pédagogique les enjeux de cette loi.

## Cette semaine, découvrez le dernier film d'animation : Comment la #loiESS renforce les politiques de développement local durable ?



La loi ESS renforce les politiques de développement local durable, notamment :

 en favorisant l'émergence des Pôles territoriaux de coopération économiques (PTCE) pour créer des emplois non délocalisables dans des projets économiques et sociaux innovants.



- en rendant obligatoire l'adoption de schémas de promotion des achats publics socialement responsables pour les collectivités qui ont un volume important de commande publique
- en imposant l'organisation de conférences régionales pour débattre des politiques locales de développement de l'économie sociale et solidaire
- en renforçant la dimension sociale et solidaire du commerce équitable et en l'élargissant aux échanges Nord-Nord
- en reconnaissant les monnaies solidaires (monnaies locales complémentaires) émises par les entreprises de l'économie sociale et solidaire, en leur permettant d'être juridiquement des titres de paiement complémentaires.

Retrouver l'ensemble des films d'animation sur les 5 enjeux de la #loiESS et plus d'informations, sur l'espace web dédié.

Ces films ont été réalisés par l'agence de communication digitale <u>Possum Interactive</u> dont le cœur de métier est la réalisation de films d'animation à vocation pédagogique. Créée en 2011 sous statut SCOP (Société Coopérative et Participative), elle est fondée sur le principe coopératif, qui est développé à travers la loi ESS, car il favorise la stabilité et le développement à long terme ainsi qu'un fonctionnement prenant en compte au plus juste les contributions de chacun au projet.

<u>Contacts presse cabinet de Carole DELGA</u>: Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON 01 53 18 44 13 - sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

